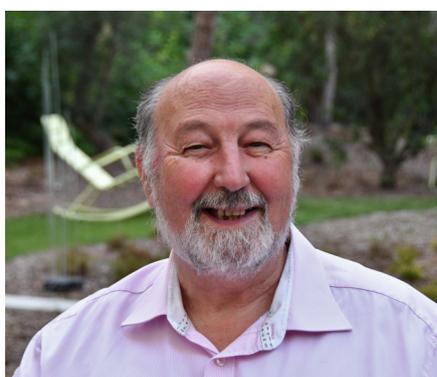


FEDELEC participe activement à la convention collective pour les électroniciens.

Lors du congrès 2024, Jean-Louis BOSSARD et Philippe GRAND CLEMENT ont présenté les instances et les travaux de la convention collective dont relèvent nos électroniciens et tous les organismes satellites qui gravitent autour d'elle. Rappelons que la convention collective contient les règles de droit du travail (contrat, congés, salaires...) applicable à un secteur d'activité. Il s'agit pour nous de la Convention collective nationale des commerces et services de l'audiovisuel de l'électronique et de l'équipement ménager (CCN 16-86).



FEDELEC participe activement aux réunions liées à la convention. Il est important d'être présent pour y porter la parole des TPE, défendre nos intérêts et nos particularités, agir concrètement pour la branche et les entreprises (projets, études, formations...) et bénéficier des fonds disponibles.

Dernièrement, de nombreux accords ont été négociés et sont en cours de signature : intéressement, participation, prime de partage de la valeur, catégories de bénéficiaires du régime de protection sociale complémentaire, financement du paritarisme.

A suivre dans une prochaine Fedelettre...

LA CONVENTION COLLECTIVE ET SES SATELLITES



<https://www.formations-electromenager-multimedia.fr/>

